

Évreux, le 7 février 2018

Rétablissement partiel de la circulation pour les poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes

En raison de l'amélioration temporaire des conditions de circulation sur la région Ile-de-France, les poids lourds dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes, sont autorisés temporairement à reprendre leur route **jusqu'à 20h00** au lieu de 17h00 initialement annoncé.

Dans c e cadre, les véhicules se dirigeant vers la région Île-de-France, peuvent quitter les deux zones de stockage situées dans l'Eure à Heudebouville et Verneuil sur Avre.

A partir de 20h00, l'interdiction de circulation sera rétablie dans les mêmes conditions que celles en vigueur ce matin et les poids lourds seront donc enjoints à rejoindre les zones de stockage obligatoire.

Les poids lourds sont donc invités à anticiper ces interdictions et privilégier l'arrêt sur les aires de service ou parkings aménagés.